

() CE u μ o] CE CE v •] P v u v š • • μ CE š o [] CE P CE v] • μ š] v CE š] u] % Z CE À CE • μ À v š] } v • o CE] o X

š % t &] v - u % o š]] š μ CE (] v o

μ } μ CE • CE v] μ CE - u % l b] d] % CE š]] v % v š CE À] μ u μ CE š À CE] CE š % } v CE v CE (• } v P % CE š % } μ CE μ CE % μ CE] % CE } P CE u u X

h v ()] μ o % CE š]] μ CE v š CE] CE v] CE % μ μ CE u % š] μ o } v •] o Z ,] D CE μ o • CE o À CE u μ v CE š]] v š μ CE o [% % μ] o u % v CE] v š % < μ š CE μ o CE u μ v š } š o] v] < μ • } CE u μ o] CE CE v •] P v u v š • CE CE] CE š] v [u μ Z CE À CE] i o CE • š v š • o • μ o À CE š] d v X

Y μ v μ v } CE P v] • š] } v μ Z % u e s e p o s e r s a c a n d i d a t u r e ?

> • } CE P v] • š] } v • [u μ Z • } u š v] v À [š] v } v š] v μ] μ u š CE r] • v • CE } v š % š o • % μ CE š]] v u v š • Z • % } μ CE % o o] CE • o ó v } À u CE ï ï ï)

] u u v š o [] CE P v] • š] } v [u - e] l e] z d e m a n d e š a u P S I M C ?

> () CE u μ o] CE u v • š •] š % o t] v] p] μ CE] o Z ,] D

> • } CE P v] • š] } v • [u μ Z < μ % } } (• CE] v š % o o]] μ u CE u % CE } (• μ] } v • % CE } (• } [] CE v š • μ }] μ CE v š u % o] v • o u ! z v š } μ CE v • Z v š] CE •] ((CE v š • % } μ À š v CE v] š μ CE v • μ v • μ o š u ! u • • μ CE v X / o • [] v] < μ CE o] CE u v š o % v]] CE μ CE À š o U Z • CE • % } v •] o] š • % } μ CE Z < μ % CE } (• •] } v X

> % CE } • • μ u v } u % š μ CE Z • • X o CE % CE • u] o [] CE P] μ š] v % CE • μ v š u v % CE o] u] w q] CE v] v >] o Z ,] D AE u CE v CE] P v š } μ CE v] • v • o u v X ^] o • š % CE v] μ À o [CE P v] • š] } v μ Z • CE v À] š } u % o CE μ AE] % Z • • u v v () μ CE v š • • v š] o • • μ CE o Z • μ %] CE š] v] À š CE À }] CE o } v μ (] CE v š] v š X

Quel sera ledélai de traitement dema demande initiale?

> } v • Z o] D AE u] o v • CE v • š v À CE CE % CE } μ CE CE] o μ CE v •] o] v • μ v o]] v < ñ • i CE μ À CE o • X ^] o • š] v] u % o } š] u % CE • d] } v •] o Z ,] D u v CE U % CE % μ CE CE] u % l b • CE v •] P v u v š • X

Le financement est-il approuvé automatiquement avec la demande de la phase

> (] v v u v š • CE š š CE] μ š } v (] CE u μ v () • < μ o } v •] o Z ,] D μ CE v •] P v u v š • • μ CE o % CE š]] % v š š o () CE u μ o] CE CE v •] P v u v š % CE % o] μ CE μ CE X

] u] v [CE P v š μ v } CE P v] • š] } v - t { e l l e ? μ Z CE À CE

> [] CE P v] • š] } v [u μ Z • š u] • •] o ï ï CE • }] š } μ CE v o u } v CE u μ v CE š] } v š } š o μ % CE š]] % v š] • • μ P CE } μ % • v < μ ! š [< μ] š Z Z v] % • U μ š } Z š } v • U } u u μ v μ š • CE] • • U v] μ À μ AE CE CE] À v š •

Une organisation d'embauche peut recevoir un montant maximal de 10 000 \$, soit 70 % de la rémunération du participant pour tous les autres participants.

Le montant de la subvention salariale est calculé selon la formule suivante :

Coût total de la rémunération du participant (salaire brut total + charges sociales de l'employeur – autres fonds fédéraux) x 70 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ (15 000 \$ pour les groupes en quête d'équité).

Quelle est la durée d'emploi?

Idéalement, l'emploi devrait être de 1 000 heures afin que le participant ait travaillé le nombre minimal d'heures requis pour obtenir la reconnaissance professionnelle de niveau 1 du Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) du Conseil RHIM. Des exceptions seront faites pour des emplois plus courts.

En quoi consistent l'évaluation de mi-parcours et l'évaluation à la fin d'emploi?

Les évaluations porteront notamment sur ce qui suit :

- La transition positive vers le marché du travail offerte par la formation.
- L'acquisition de l'expérience de travail que l'organisation d'embauche s'est engagée à fournir.
- Le niveau de satisfaction à l'égard d'emploi.
- La rétroaction sur l'emploi.
- L'offre d'un emploi continu à la fin d'emploi (sondage final seulement).

Le participant doit-il obtenir sa reconnaissance professionnelle en vertu du PRPIMC du Conseil RHIM d'ici la fin d'emploi ou peu après celui-ci?

L'objectif est que le participant travaille à l'obtention de sa reconnaissance professionnelle dans le cadre du PRPIMC du Conseil RHIM. Toutefois, l'obtention de la reconnaissance professionnelle à la fin d'emploi est facultative.

Comment un participant peut-il obtenir sa reconnaissance professionnelle après son emploi?

Les participants peuvent obtenir leur reconnaissance professionnelle de deux façons :

1. Des évaluateurs en milieu de travail (EMT) formés évaluent sur place les compétences, les connaissances et l'expérience des travailleurs au moyen d'un processus d'évaluation axé sur les compétences.
2. Les travailleurs documentent leurs propres compétences, connaissances et expériences, et fournissent trois références professionnelles. Cette documentation est évaluée par un comité d'examen composé de trois experts en la matière qui doivent prendre une décision unanime sur la reconnaissance professionnelle.

Visitez le site <https://mihr.ca/fr/> ou envoyez un courriel à l'adresse wagesubsidies@mihr.ca pour présenter une demande ou en apprendre davantage sur la subvention salariale du PSIMC.